

STRATÉGIE

Stratégie numérique 2020-2030

Orientations pour le développement des bibliothèques numériques et de l'offre de livres électroniques

Note : ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

Contexte et finalité

La présente stratégie s'inscrit dans la volonté du Ministère des Arts et de la Culture de moderniser l'accès aux ressources documentaires et culturelles à travers le développement des outils numériques. Elle vise à accompagner la transition progressive des bibliothèques publiques vers des services intégrant la consultation de documents dématérialisés, notamment les livres électroniques, aux côtés de l'offre imprimée existante.

Ce cadre d'orientation a pour objet de fixer les grandes lignes d'action à moyen et long terme, en cohérence avec les politiques nationales de développement culturel et de promotion de la lecture publique.

Axes stratégiques

- Renforcement de l'infrastructure numérique des bibliothèques et médiathèques relevant du réseau public.
- Constitution et enrichissement progressif de collections numériques, incluant des livres électroniques et ressources documentaires dématérialisées.
- Facilitation de l'accès à distance aux ressources pour les usagers, en tenant compte des disparités d'équipement et de connectivité entre les régions.
- Accompagnement et formation des personnels des bibliothèques aux outils et pratiques numériques.
- Promotion de partenariats avec les institutions culturelles, éducatives et les acteurs du numérique.

Mise en œuvre et suivi

La mise en œuvre de cette stratégie relève d'une démarche progressive, adaptée aux moyens disponibles et aux priorités identifiées par les structures compétentes du Ministère. Elle s'appuie sur une collaboration entre les services centraux, les délégations régionales et les établissements de lecture publique concernés.

Le suivi de son application fait l'objet d'un examen périodique par les instances compétentes du Ministère, en vue d'ajuster les priorités en fonction de l'évolution des besoins et des ressources mobilisables.

Ressources et renseignements complémentaires

Volet	Nature de la ressource	Contact indicatif
Infrastructure numérique	Documentation technique et guides d'équipement	Direction technique compétente du MINAC
Collections numériques	Répertoire des ressources et livres électroniques disponibles	Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente
Formation des personnels	Programmes et supports d'accompagnement	Délégation régionale la plus proche

Pour toute information complémentaire sur l'état d'avancement ou les modalités pratiques de cette stratégie, il convient de s'adresser aux services compétents du Ministère des Arts et de la Culture.